

Dans le cadre des élections municipales, plusieurs documents officiels encadrent l'installation du conseil municipal.

Le **procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints** détaille l'installation du conseil municipal, le déroulement des scrutins ainsi que les résultats ayant conduit à l'élection du maire puis des adjoints. Il garantit la transparence et la conformité de la procédure aux règles du code général des collectivités territoriales .

Le **procès-verbal de l'élection d'un adjoint** est utilisé lorsqu'un nouvel adjoint doit être élu en cours de mandat. Il précise les modalités de vote, les tours de scrutin et la proclamation du candidat élu .

Enfin, la **feuille de proclamation** vient compléter ces documents. Annexée au procès-verbal, elle récapitule l'identité des élus (maire et adjoints), leurs fonctions ainsi que les suffrages obtenus. Elle officialise les résultats de l'élection et atteste de l'acceptation des fonctions par les élus .